

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note de présentation

Ce document est établi d'après le projet d'avis susceptible d'être modifié par l'Assemblée plénière
Le texte intégral, de l'avis et du rapport, est téléchargeable dès sa publication au Journal Officiel, généralement dans le délai d'une semaine après l'Assemblée plénière

Sujet : « Organisations du travail et nouveaux risques pour la santé des salariés »

Aujourd'hui, des pressions contradictoires s'exercent sur le travail. Potentiellement plus intéressant dans son contenu, les contraintes des logiques économiques et financières génèrent des modes d'organisation et des formes de management qui amputent la capacité de l'individu à forger son identité et à structurer sa santé mentale. Le Conseil économique et social entend contribuer à la réflexion sur les pathologies, physiques mais également psychiques, qui peuvent en résulter pour les salariés. Notre Assemblée estime nécessaire d'engager un débat sur ce qui peut engendrer « *souffrance au travail* » dans une société qui valorise la performance individuelle et la rentabilité.

Le Conseil économique et social considère que la période de mutation en cours appelle de nouvelles articulations entre l'économique et le social. Il exprime ainsi le souhait que les approches croisées des professionnels de la santé et du travail soient mises au service de l'ensemble des acteurs de terrain, afin que notre pays s'engage plus activement, et au-delà de la seule réparation, dans la prévention globale des risques professionnels. La perspective dessinée est celle d'une construction de la santé au travail intégrant pleinement les dimensions de la santé mentale et dont les effets peuvent profiter durablement à la société toute entière.

I - Mutations industrielles, organisations du travail et santé des salariés

• Production de masse et modèles dominants d'organisation

Chaque forme d'organisation constitue, à son époque, une tentative de réponse aux défis que les relations sociales, les évolutions générales des sociétés développées et la concurrence entre les capitaux posent aux dirigeants et aux propriétaires. Ainsi, l'Organisation scientifique du travail (OST) se présente, au début du XXème siècle, comme l'une des modalités d'organisation les plus directement productives. Inspirant encore de nombreuses organisations du travail en quête d'optimisation des processus de production, l'OST se base sur une décomposition du travail en tâches élémentaires, ainsi que sur une division entre conception et exécution. Dans les faits, le travail à la chaîne va accompagner l'importante mécanisation des usines, dans le cadre du modèle fordiste d'organisation du travail et de régulation des salaires et de la consommation.

Les deux modèles précédents, dominants dans la première moitié du XXème siècle, vont se révéler progressivement inaptes à apporter des réponses aux nouvelles contraintes du marché et de la société, en raison de leur rigidité organisationnelle et du rejet social croissant dont ils vont faire l'objet. Dès la fin des années 1960, l'organisation taylorienne du travail, avec sa pénibilité physique et psychique, va être confrontée à la critique, tant en Europe qu'aux Etats unis.

• Evolutions de la prise en compte de la santé au travail

• Evolutions de la prise en compte de la santé au travail

Le droit de l'hygiène et de la sécurité a longtemps été dominé par un souci quasi exclusif de lutter contre les accidents de travail et les maladies professionnelles. Jusqu'aux années 1950, il est resté axé sur la seule protection technique pour aboutir à partir de 1976, à une nouvelle approche s'ouvrant sur la participation des salariés à la prise en charge de leurs santé et sécurité au travail.

Si les données chiffrées globales de la CNAMTS sur les accidents du travail et les maladies professionnelles illustrent les progrès réalisés, l'approche par les conditions de travail permet également de constater leur amélioration globale au XX^e siècle, à la faveur de la mutation du secteur industriel, de la diminution de la part des ouvriers dans la population active. Même insuffisants, les progrès de la prévention ont permis une diminution des risques physiques lourds et évidents, en particulier par une appréhension plus efficace des moyens permettant de les limiter et une réglementation plus fournie.

Toutefois, les nuisances traditionnelles perdurent et nombre de salariés sont encore aujourd'hui exposés à des agents chimiques ou biologiques, travaillent dans le bruit, la poussière, la chaleur ou le froid, manipulent des charges lourdes, ou sont soumis aux vibrations. Le travail à la chaîne, qui concerne plus souvent les ouvrières, ne diminue pas. Par ailleurs, les enquêtes périodiques de la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES) attestent d'un accroissement du poids relatif des facteurs mentaux et psychologiques dans les préoccupations de santé au travail.

• De la santé physique à la santé psychique des salariés

Si la fatigue physique est plus facilement identifiable, en revanche, la fatigue mentale pose d'autres problèmes d'approche, au-delà des repérages qui ont pu en être réalisés dès le milieu du XIX^e siècle par des scientifiques tels que le médecin René Louis Villermé. Au milieu des années 1950, deux psychiatres, Louis Le Guillant et Jean Begoin, marquent l'opinion publique par leurs travaux sur la névrose des téléphonistes et des mécanographes. Plus généralement, l'automatisation, comme précédemment la mécanisation, et plus tard l'informatisation, provoque à la fois des effets positifs sur la santé des salariés, en ce sens qu'elle allège des travaux pénibles, et des effets délétères sur leur santé mentale.

II - Changements organisationnels et approches contemporaines de la santé au travail

• Mutations de l'organisation productive

A partir des années 1990 s'installent la globalisation des marchés financiers, l'affirmation de la concurrence entre les entreprises voire entre les salariés, au niveau mondial (et non plus seulement régional des pays émergents), et son extension à des domaines ou des secteurs auparavant protégés (services financiers, transports, télécommunications).

Par ailleurs, sur la base du constat dans les économies développées d'un déclin relatif de la part de l'industrie et d'une mutation associée à une croissance du secteur tertiaire et des services, on observe les effets conjugués d'un chômage de masse, d'une précarisation croissante de l'emploi, et enfin de l'usage des nouvelles technologies et de formes d'organisations du travail qui dans certains secteurs vont bouleverser en profondeur la nature même du travail.

Ces mutations techniques et organisationnelles, ainsi que le contexte dans lequel elles s'inscrivent, provoquent de nouveaux risques pour la santé des salariés, en particulier pour la santé mentale, qui pour l'essentiel étaient jusqu'alors peu connus ou analysés et le plus souvent sous estimés.

• Changements organisationnels et santé des salariés

Le rapport entre le travail et la santé mentale est par nature complexe et difficile à établir. L'altération de la santé mentale au travail n'apparaît qu'à la faveur d'une recherche minutieuse et du croisement de multiples données et analyses qualitatives.

Dans le contexte économique contemporain, instituant un rapport plus direct avec le client, on observe une augmentation de l'intensification du travail alimentant des sentiments d'insatisfaction liés à la pénibilité physique et à la charge mentale du travail. Cela se traduit pour une partie des travailleurs par des formes de démotivation, des comportements de retrait, induisant une souffrance psychologique, mais aussi une perte d'efficacité à la fois

retrait, induisant une souffrance psychologique, mais aussi une perte d'efficacité à la fois individuelle et collective.

- **Une préoccupation de plus en plus présente**

La santé au travail et l'environnement du travail constituent une des préoccupations de l'Union européenne, l'objectif étant de veiller à l'harmonisation des législations nationales sur les conditions de travail et les mesures de sécurité. C'est ainsi que s'est progressivement élaboré un droit de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail qui, après avoir pris en compte la santé physique des travailleurs, s'inscrit aujourd'hui dans une approche plus globale du bien-être de la personne et de sa santé mentale.

En France, la réflexion conduite par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux a historiquement placé la santé au travail au carrefour de nombreuses disciplines, la loi du 17 janvier 2002 fondée sur une approche à la fois technique, médicale et organisationnelle, érige la pluridisciplinarité comme une obligation à la charge de l'entreprise. Elle s'inscrit en complément d'une autre mesure importante dans le domaine de la prévention des risques professionnels, instaurant le document unique d'évaluation des risques.

III - Un véritable coût économique, social et humain

- **Nouvelles organisations du travail, nouveaux risques pour les salariés**

Contrairement à une idée répandue, les nouvelles contraintes du travail viennent se surajouter à des pénibilités anciennes, face auxquelles la vigilance et la poursuite des efforts entrepris s'imposent.

S'agissant des nouveaux risques, différentes études montrent les effets potentiels des nouvelles formes d'organisations du travail sur les conditions de travail. Ainsi, l'intensification du travail et la rigidité de certaines organisations réduisent les marges de manœuvre des salariés. De même, l'isolement dans une ambiance de précarité renforce la mise en concurrence des salariés, qui entrave pour les individus les processus de confiance et de reconnaissance. Enfin, la sous-traitance en cascade et la division des tâches affaiblissent souvent les collectifs de travail.

Ces situations de travail, qui concernent toutes les composantes des ouvriers aux cadres, peuvent générer des formes spécifiques de souffrances et de pathologies : fatigue liée à l'intensité du travail, hiatus entre la responsabilité effective du salarié et les limites de son pouvoir de décision, de ses marges de manœuvre, ou encore désarroi éthique lorsque les conditions de l'activité placent l'individu en contradiction avec ses valeurs.

L'impact sur la santé peut alors survenir par la médiation du psychisme. Ces expressions psychopathologiques peuvent facilement être reliées à l'organisation du travail, ce qui n'est pas le cas du stress. D'autres, telles que les troubles cognitifs et les pathologies de surmenage (TMS) se développent. Enfin, des pathologies de l'adaptation sociale se retrouvent au cœur des conduites de persécution ou de harcèlement.

- **Les conséquences humaines, économiques et sociales**

L'état de santé de la population active d'un pays a indéniablement un impact immédiat et direct sur l'économie. Les pertes totales évaluées en lien avec les maladies et les traumatismes professionnels sont importantes et constituent une charge non négligeable pour le développement économique.

Ainsi, quand bien même le raisonnement exclurait toute considération sanitaire, l'amélioration des conditions de travail constituerait bien à elle seule un investissement économique pertinent. En effet, le coût global des accidents du travail est estimé à environ vingt fois les dépenses de prévention des entreprises.

Au-delà du coût économique et social, les accidents du travail, les pathologies et souffrances résultant des situations de travail représentent par ailleurs un trop lourd et inacceptable tribut humain.

*

* *

Au terme de la réflexion, le Conseil économique et social considère que la préservation de la santé au travail, dans toutes ses composantes, représente un véritable enjeu pour l'ensemble des partenaires, dont chacun - les salariés, les entreprises et la société - à des titres et dans des proportions différentes, supporte une

entreprises et la société - à des titres et dans des proportions différentes, supporte une partie du coût.

La santé au travail, tout à la fois problème de santé publique et problème de société, doit donc être regardée comme un enjeu d'avenir pour la santé publique, tant s'avèrent importants le poids des facteurs professionnels dans les déterminants de la santé et les répercussions des effets du travail sur l'environnement familial et la sphère privée mais aussi publique.